

PROJET DE RESOLUTION POUR LE  
COLLECTIF NATIONAL DE L'UNEF ID

DES 4 ET 5 OCTOBRE

La rentrée universitaire 1986-1987 qui va se dérouler dans les jours à venir et a même commencé dans un nombre restreint d'établissements, est marquée par deux événements d'une grande importance pour l'avenir de l'Enseignement Supérieur en général et des étudiants en particulier.

- présentation devant le Parlement d'une nouvelle loi d'orientation pour l'Enseignement Supérieur.

- élaboration d'un projet de budget pour 1987 qui représente une véritable remise en cause de l'existence même des oeuvres universitaires par une réduction de 3,8 % en francs courants des crédits, alors que vont se dérouler les élections pour renouveler les administrateurs étudiants des Conseils d'Administration des CROUS.

1°) LA LOI D'ORIENTATION

Le texte présenté par M. Devaquet et adopté par le Conseil des Ministres du 11 juillet dernier représente, par certaines de ses dispositions, une attaque sans précédents contre le droit aux études et l'égalité de tous devant l'enseignement.

- En laissant aux Universités la possibilité de fixer leurs droits d'inscription.
- En supprimant toute règle nationale pour le passage d'un cycle à un autre, mesure permettant l'organisation d'une sélection massive à l'entrée des licences.
- En remettant en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire, donnant accès à la formation de son choix à l'Université.
- En remettant en cause le caractère national des diplômes.

la loi Devaquet s'en prend à l'existence même de l'Enseignement Supérieur comme structure nationale .

Il s'agit là de mesures de dérèglementation généralisée sans précédent qui laisse les étudiants sans droits et à la merci de l'arbitraire des conseils des établissements, et ce d'autant plus que leur représentation en est fortement réduite.

Le CN de l'UNEF ID considère que de telles mesures sont inadmissibles et décide de tout mettre en oeuvre pour qu'elles ne deviennent pas la loi à l'Université.

En ce sens, le CN considère que l'UNEF ID est parfaitement disposée pour être le point de regroupement des étudiants qui rejettent de telles mesures.

Les deux batailles menées au mois de septembre, contre les droits d'inscription supplémentaires et pour l'inscription de tous les étudiants, a permis à l'UNEF ID de défendre efficacement les intérêts des étudiants en organisant le combat concret contre ceux qui anticipaient sur l'application de la nouvelle loi d'orientation sur l'Enseignement Supérieur.

Le CN décide de prolonger ce combat exemplaire qui a contraint les Universités Parisiennes à inscrire des centaines d'étudiants en plus et le Ministre à casser, suite aux recours déposés par nous et au développement de notre campagne dans la presse, les décisions illégales de certains conseils sur les droits d'inscription.

C'est pourquoi le CN de l'UNEF ID décide d'appeler tous les étudiants de France à une grève nationale d'avertissement le 21 octobre, pour montrer notre détermination à refuser les mesures de déréglementation préconisées par le projet de loi sur l'enseignement Supérieur.

Cette grève nationale devra être préparée sur toutes les villes universitaires par des assemblées d'information présentant le texte de loi.

Le CN de l'UNEF ID considère cette grève d'avertissement comme le premier temps d'un combat contre les mesures préconisées par la loi.

En ce sens, il mandate le Bureau National de l'UNEF pour, dès le 22 au matin, prendre les décisions d'action qui s'imposent, pour la continuité de cette bataille.

D'ores et déjà, le CN décide de mobiliser tous ses adhérents pour faire de la grève d'avertissement du 21 octobre un succès qui devra montrer au Gouvernement la détermination des étudiants à refuser ses mesures.

II°) Par ailleurs, le CN de l'UNEF ID vient de prendre connaissance du budget des oeuvres universitaires.

Avec une diminution de 3,8% en francs courants, il représente une nouvelle remise en cause de l'existence des oeuvres, comparable à ce qu'avait été la rupture de la parité dans le financement du ticket de Restau-U en 1983.

Tous les postes sont touchés, les cités et les Restau-U connaissant une baisse de 3,20% en francs courants.

Il est un devoir pour notre organisation d'alerter les étudiants sur la situation des oeuvres et les risques que leur fait courir le projet de loi de finances pour 1987.

Au moment où devrait paraître une réforme des oeuvres, l'UNEF ID doit être à l'offensive pour sortir du marasme le système de l'aide sociale aux étudiants.

Elle doit organiser le combat des étudiants contre le budget de misère que l'on veut imposer aux oeuvres.

Elle doit être à l'offensive pour faire des propositions pour l'extension de l'aide sociale aux étudiants qui ne peut pas se limiter aux seules bourses, Restau-U et Cités.

En ce sens, le CN mandate le BN pour élaborer un projet de charte sociale des étudiants sur l'orientation de leur défense et de leur extension.

Ce projet de charte devra être discuté avec toutes les organisations et associations étudiantes locales comme nationales qui pourraient y être intéressées.

Pour cela, nous devons nous appuyer et généraliser dans toute la France, ce qui a été réalisé sur Paris avec la FNSE et l'inter-association pour la défense des étudiants étrangers.

Les élections aux CROUS qui se dérouleront peut-être en novembre ou plus probablement au 1er semestre 1987, seront un moment privilégié de cette campagne.

---

D'ores et déjà, les bureaux d'AGE doivent travailler à la constitution des listes en assurant leur représentativité sur tous les secteurs de la vie universitaire.

Dès la rentrée, le CN décide de lancer une campagne d'information sur les oeuvres universitaires en organisant des expositions sur les Restau-U et l'accueil des résidents sur les Cités.